

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 27 octobre 2016

\*\*\*\*\*

L'an deux mil seize, le vingt-sept octobre à neuf heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. André LESCURE.

**Présents** : MM LESCURE, MAGNOUX, MORENA, SALLES, GORSE, PARMENTIER, SABEAU, MARIAUD, BOSSOUTROT, LAMY, SAINNEVILLE.

**Absents** : QUEYROUX (a donné procuration à SALLES), LE GAC, BOURGEADE.

**Secrétaire de séance** : PARMENTIER Nicolas

\*\*\*\*\*

### **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 Juillet 2016**

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Attribution du marché Parking Salle des Fêtes**

Le maire rappelle à l'assemblée qu'un appel d'offres par procédure adaptée a été lancé pour l'«aménagement du parking de la salle polyvalente.

Ces offres ont été ouvertes par la commission compétente lors d'une réunion le 26/10/2016.

La commission a décidé de retenir les offres les moins disantes sous réserve de vérification effectuée par le maître d'œuvre concernant le montant des offres et leur conformité au règlement de la consultation.

Cette analyse a été menée, le maître d'œuvre a produit un rapport d'analyse qui montre que les offres moins disantes peuvent être considérées comme mieux disantes.

La commission a décidé d'attribuer les travaux aux entreprises suivantes :

Lot n° 1 - VRD	EUROVIA	88 328.70 € HT	105 994.44 € TTC
Lot n° 2 – Espaces verts	SEVE PAYSAGE	17166.00 € HT	20 599.20 € TTC
Lot n° 3 – Mobilier et signalisation	PSMS 19	5 623.50 € HT	6 748.20 € TTC

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adresser aux candidats non retenus une lettre de regret,
- De mandater le Maire pour signer les marchés de cette opération avec les attributaires désignés par la C. A. O. du 26/10/2016 pour les montants indiqués dans le tableau ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces comptables et administratives concernant ce dossier.

### **Diagnostic Assainissement**

Monsieur le Maire indique que pour faire un diagnostic assainissement, un test de fumé sera fait chez les particuliers. L'Agence de l'Eau peut leur allouer une subvention de 60 % pour se mettre en conformité.

### **P.L.U. loi Macron**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la loi Macron, il est nécessaire de faire une révision du P.L.U. afin de modifier les zones A et N.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches nécessaires.

### **Accessibilité Ecole**

Une consultation des Maîtres d'œuvre pour les travaux d'accessibilité de l'Ecole va être lancée.

Monsieur le Maire rappelle que suite au passage de la commission de sécurité, la porte d'entrée ainsi que deux portes donnant sur la cour de récréation sont à changer pour une mise en conformité.

### **Echange de terrain :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'échange de terrain entre Mmes LE MIGNON et FLEURY et la Commune a été signé chez le notaire.

### **Délégués communautaires**

Suite à l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération TULLE'AGGLO, il est nécessaire de redésigner un délégué communautaire dans chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne M. Bastien GORSE délégué communautaire et M. PARMENTIER son suppléant.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **Les habitants de la GUIRANDE**

Monsieur le Maire donne lecture d'une doléance des habitants de la Guirande. Ceux-ci demandent des ralentisseurs contre la vitesse excessive des véhicules ainsi que le goudronnage d'une piste.

- pour la piste, Monsieur le Maire précise qu'elle sera prise en compte dans le programme d'aménagement des chemins ruraux en 2017 et
- pour les ralentisseurs, il prendra contact avec Tulle Agglo.

### **Eglise**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu des habitants d'EYREIN, représentants de la Fondation de Patrimoine qui demandent des travaux supplémentaires afin d'améliorer l'Eglise :

- 1°) Humidité : réaliser des aérations dans les murs ;
  - 2°) Faire réparer la sono qui pourrait être utile au prêtre lors de cérémonies ;
  - 3°) Restauration des statues de St Pierre de la sacristie et du Christ en bois;
  - 4°) Restauration des fonts baptismaux ;
  - 5°) Restauration du chemin de croix ;
  - 6°) Prévoir un système pour éliminer souris et rats à l'intérieur de l'église ;
  - 7°) Peut être, prévoir un stationnement interdit devant l'église.
- Il serait souhaitable de prévoir un entretien régulier une ou deux fois par an.

Monsieur le Maire précise que l'exécution des travaux demandés sera tributaire des possibilités techniques (ex : aération dans les murs) et financières de notre commune.

L'entretien relevant des employés communaux sera réalisé.